

le lynx

Sa carte d'identité:

De la famille des félidés



Nom scientifique:
Lynx lynx, lynx d'Eurasie

Couleur:
Pelage gris-beige tacheté, ventre et museau blanc, touffes de poils noirs sur les oreilles

Taille au garrot:
50 à 75 cm

Poids:
12 à 35 Kg

Taille de sa queue:
de 90 à 130 cm

Alimentation:
Carnivore

Portée:
1 à 4 petits

Durée de vie:
Jusqu'à 17 ans

Statut en Suisse:
Protégé

Habitat

Le lynx vit principalement dans les zones forestières. Le territoire d'une femelle est d'environ 100 km² alors qu'il est de 150 km² pour le mâle. Le lynx mâle ne tolère pas d'autres individus du même sexe sur son territoire. Des marquages olfactifs servent à indiquer aux autres lynx les limites de son territoire.

Biologie

Le lynx se nourrit autant d'ongulés que de lagomorphes (lièvres, lapins). Il chasse à l'affût et attend patiemment le bon moment pour bondir sur sa proie. En Suisse, il chasse principalement les chevreuils et les chamois. Il consomme entièrement sa proie en plusieurs nuits et ne laisse que les os, la tête, la peau et le système digestif. Un individu se nourrit d'environ 50 à 60 ongulés par année.

La période d'accouplement s'étend de mars à mi-avril. Lors de cette période, les lynx sont davantage actifs pendant la journée et des cris peuvent s'entendre sur de longues distances. Les petits naissent entre fin mai et début juin. La mère les abrite dans des cavités rocheuses ou des troncs d'arbres, les élève seule et les allaite pendant les deux premiers mois. Les jeunes quittent leur mère à l'âge de 10 mois en quête de leur propre territoire.

Empreintes

Au contraire des chiens ou des loups, le lynx possède des griffes rétractiles. De ce fait, les traces de lynx se différencient des traces des canidés par l'absence de petites marques de griffes à la pointe des coussinets. La taille d'une trace de patte intérieure de lynx mesure de 5 à 7 cm de longueur pour 6 à 8 cm de largeur tandis qu'une patte postérieure mesure de 4.5 à 7 cm de longueur pour 5 à 6 cm de largeur. La piste d'un lynx est généralement rectiligne.



Espèce protégée

Le lynx est une espèce protégée en Suisse en vertu de la Convention de Berne et de la loi fédérale sur la chasse.

L'ordonnance sur la chasse et la protection des mammifères et des oiseaux sauvages et le Plan lynx prévoient toutefois 3 scénarios selon lesquels un tir est envisageable : lorsque des lynx isolés causent des dommages ou lorsqu'une population doit être régulée, soit à cause de dégâts conséquents causés aux animaux de rente, soit à cause de pertes importantes dans les régales de la chasse.

Mesures de protection

Inoffensif pour l'homme, le lynx peut, par contre, en de rares occasions, s'attaquer aux moutons et aux chèvres lorsque les troupeaux ne sont pas suffisamment protégés. Dans les zones où le lynx est présent, la Confédération subventionne la mise en place de mesures de protection des troupeaux. La mesure la plus efficace est l'utilisation de chiens de protection.



RAIFFEISEN

